



Date de la

Convocation :

30/11/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Date d'affichage

de l'ordre du jour :

28/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de

Conseillers :

Exercice : 23

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Votants : 16

Commune de La-Rivière-Saint-Sauveur

Séance ordinaire du

04 décembre 2025

Objet : 2025-40 MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE LA HALLE COUVERTE – AVENANT 1 LOT 2 MACONNERIE

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre 2025 à 18 heure 35, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEPIROU, Maire.

Étaient également présents : Mme PETIT, M. GIMER, Mme PILATTE, M. FARIDE, Mme PEYROCHE, adjoints ; M. MARCHIS, Mme BARBEY, Mme LEMAIRE, M. YON, M. JEHENNE, Mme DOMIN, M. GROD, M. KASSAC, conseillers municipaux.

Excusés : M. POTEL a donné pouvoir à Mme PETIT, M. CAMBRUNE a donné pouvoir à M. DEPIROU, M. LEBAS, M. HEMERY, M. CAUBRIERE, Mme BESLON, Mme MOUETTE, M. AUDOU, Mme AUDOU.

Mme PEYROCHE Jessica a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 et l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique (CCP), notamment l'article L. 2194-1, l'article R. 2194-8 et l'article R. 2194-9 ;

Vu l'article 2.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) prévoyant les modalités de révision des prix en cas de sujétions imprévues ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 12 mars 2025, validant l'attribution des lots ;



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que La Commune de La Rivière-Saint-Sauveur a engagé des travaux de construction d'une halle couverte, attribués par marché public. À la suite de la procédure d'ouverture des plis pour le marché public MAPA2025-01 pour la Construction d'un marché couvert à la Rivière Saint Sauveur, place Harel, il a été convenu que le montant globale du marché s'élève à 138 179.80 € HT soit 165 815.76 € TTC.

Le marché se décompose en 4 lots attribués de la manière suivante :

LOT 1- TERRASSEMENT :

Entreprise attributaire : DTP DELENTE

Montant HT : 33 574.30 €

Montant TTC : 40289.16 €

LOT 2 – MACONNERIE :

Entreprise attributaire : SARL HARDY

Montant HT : 22 176.94 €

Montant TTC : 26 612.33 €

LOT 3 – CHARPENTE :

Entreprise attributaire : Jean-Michel REBOURG

Montant HT : 46 028.56 €

Montant TTC : 55 234.27 €

LOT 3 – COUVERTURE ZINC :

Entreprise attributaire : UTB NORMANDIE

Montant HT : 36 400 €

Montant TTC : 43 680 €

Lors de l'exécution des fondations, il est apparu que la profondeur des réseaux, non indiquée dans le Dossier d'Intervention sur les Conduites et Travaux (DICT), imposait une modification de la technique de fondation. Cette adaptation technique, nécessaire



pour garantir la stabilité et la conformité de l'ouvrage, entraîne une augmentation du lot maçonnerie, justifiant la présente modification du marché.

CONSIDÉRANT que cette situation s'inscrit dans le cadre des sujétions techniques imprévues ;

CECI ENTENDU,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

* **D'APPROUVER** l'avenant au marché public MAPA2025-01 relatif aux travaux de la halle couverte, pour une augmentation du lot 2- Maçonnerie de 14 314.83€ HT (soit 17 177.79 € TTC), portant le nouveau montant du marché à :

- Montant HT : 36 491.77 €
- Montant TTC : 43 790.12 €
- Pourcentage d'écart : 64.54 %

* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant susmentionné ainsi que tout document nécessaire à son exécution et les ordres de service et bons de commande afférents.

* **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier la présente décision à l'entreprise titulaire et à l'assistant à maîtrise d'ouvrage : Alplans design.

* **D'ENGAGER** les dépenses correspondantes sur les crédits budgétaires prévus

Fait et délibéré en séance à La-Rivière-Saint-Sauveur le 04 décembre 2025,

Le Maire,


Didier DEPIROU



Acte rendu exécutoire après la transmission au représentant de l'État le 08 décembre 2025 et de la publication le 08 décembre 2025.